CSN
unité

Conseil central
du Montréal métropolitain
www.ccmm-csn.qc.ca

Conseil central du Montréal métropolitain CSN

Novembre 2010
Volume 24, numéro 9

Marche mondiale des femmes 2010

À Montréal, on a marché !

unité

L'organe officiel
du Conseil central du Montréal
métropolitain–CSN
est publié à 2800 exemplaires
P.P. 40064900
ISSN 1718-1178
Responsable :
Dominique Daigneault
Coordination et rédaction :
Anne Leblanc
Conception graphique :
Jean Gladu et Sophie Marcoux
Montage : Julie Bilodeau
Photographies :
Anne Leblanc, Catherine Lefebvre,
Luc Laforce,Manon Perron
Illustration : Reno
Impression : Imprimerie CSN
Distribution :
Module de distribution de la CSN
1601, avenue De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5
http://www.ccmm-csn.qc.ca
Pour abonnement :
julie.bilodeau@csn.qc.ca
Téléphone : 514 598-2021
Télécopieur : 514 598-2020

À l'agenda

Novembre

2, 3 et 4
Exécutif syndical I

8, 9 et 10
Exécutif syndical II

10 et 11
Initiation to Health and Safety

15 et 16
Trésorerie

18 et 19
Initiation à la santé sécurité du travail

22, 23 et 24
Accidents et maladies du travail

29 et 30
Status of Women

Coup d'œil sur l'assemblée générale

De la visite d'Irlande !

Après avoir souhaité la bienvenue aux délégué-es, Gaétan Châteauneuf, président du conseil central, a fait un tour d'horizon du mois qui vient de s'écouler. Septembre, c'est le mois de la rentrée, où l'on précise, entre autres, nos priorités de travail pour les mois à venir. Au CCMM, la mise en place du réseau de solidarité, la modernisation de la loi anti-briseurs de grève, la campagne sur les finances publiques, l'appui aux syndicats en conflit et la mise en œuvre des recommandations du congrès de mai dernier sont en tête de liste.

Il a aussi fait un retour sur les grands dossiers traités lors du Conseil confédéral de la CSN qui s'est tenu fin septembre. La campagne sur les finances publiques occupera une grande place dans l'action de la CSN. À ce sujet, la CSN a été l'initiatrice d'une rencontre réunissant, entre autres, les centrales syndicales, la Coalition opposée à la privatisation et la tarification des services publics, le mouvement étudiant, des économistes progressistes et Médecins québécois pour le régime public, dans le but de jeter les bases d'une large alliance pour promouvoir nos choix de société. La modernisation de la loi anti-briseurs de grève est aussi au cœur des préoccupations de la confédération (voir article en page 9). Gaétan Châteauneuf a aussi souligné le 40e anniversaire de l'assurance-maladie au Québec ainsi que le 40e anniversaire de la crise d'octobre.

Nos invités

Conor Murphy (à gauche) et Kevin Callahan (traducteur)

Conor Murphy, député du Sinn Féin de l'Assemblée Nord-Irlandaise et ministre du développement régional, de passage à Montréal, nous a fait l'honneur de sa visite. La ratification de l'accord du Vendredi saint en 1998, qui prévoit, entre autres, un cadre politique rendant possible la réunification de l'Ulster (Irlande du Nord) et de la république d'Irlande a su redonner l'espoir d'une paix durable dans cette partie du monde. Conor Murphy est dédié à cet objectif et travaille sans relâche à la réunification pacifique et démocratique de l'Irlande. Son témoignage, des plus touchants, a été fort apprécié des délégué-es.

Diana Lombardi, de la Fédération des femmes du Québec, est venue faire le point sur les valeurs profondes qui animent la Marche mondiale des femmes 2010 et sur la pertinence et l'importance de cet événement majeur sur la scène internationale. Par la suite, Véronique De Sève, 1ère vice-présidente, qui sera de la délégation québécoise au Congo du 8 au 20 octobre, a fait la nomenclature des événements qui se tiendront dans la région montréalaise (voir *Unité* d'octobre 2010).

Gilbert Binette et René Charest, de l'exécutif syndical du STT CSSS Jeanne-Mance–CSN ont expliqué la lutte que le syndicat mène actuellement contre les décisions prises par la direction générale de l'établissement pour éponger un déficit de 7 500 000$ (Voir article en page 8).

Finalement, les membres du **STT de la Librairie Martin–CSN**, de la région de Lanaudière, sans contrat de travail depuis le 31 juillet dernier, n'ont eu d'autre choix que de déclencher une grève générale illimitée pour forcer l'employeur à poursuivre les négociations. Les travailleuses et travailleurs de cette entreprise qui fournit, entre autres, des manuels scolaires, demandent respect et reconnaissance et sont prêts à poursuivre la lutte jusqu'au bout.

Solidarité !

Organisme régional affilié à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), le Conseil central du Montréal métropolitain regroupe plus de 94 000 membres du secteur public et du secteur privé, répartis au sein de 400 syndicats sur le territoire des régions administratives de Montréal, de Laval et du Grand Nord du Québec.

www.ccmm-csn.qc.ca

logo FSC

éditorial

40 ans, ça se fête !

Par Dominique Daigneault
secrétaire générale du CCMM-CSN

Au Québec, l'année 1970 fut une année d'effervescence sociale et politique. Bien sûr, il y a eu les événements d'octobre, dont le 40e anniversaire a été souligné récemment par de nombreux reportages, documentaires et colloques. Mais 1970, c'est aussi l'aboutissement d'une lutte sociale fondamentale soutenue vigoureusement par le mouvement syndical. En effet, c'est le 1er novembre 1970, qu'entrait en vigueur la Loi sur l'assurance maladie, instaurant un système de santé public, universel et gratuit. Ainsi, l'accès aux soins de santé devenait un droit collectif, pour toutes et tous, riches comme pauvres, plutôt qu'un privilège réservé aux mieux nantis. N'oublions pas que, même chez les gens faisant partie de la classe moyenne, peu de personnes avaient, ont ou auront les moyens d'assumer individuellement l'ensemble des coûts des soins de santé lorsque la maladie frappe. C'est pour cette raison que nous avons fait le choix, comme société, d'assumer collectivement ces coûts.

Les inégalités sociales entraînent aussi des inégalités quant aux problèmes de santé, et ce, à toutes les étapes de la vie. Dans les quartiers pauvres, on retrouve une incidence plus élevée de mortalité infantile et de nouveau-nés de faible poids. À Montréal, non seulement il y a un écart de 10,6 ans quant à l'espérance de vie entre les habitants des quartiers les plus riches et les plus défavorisés mais les gens qui habitent les quartiers les plus favorisés peuvent compter sur 6 années supplémentaires en meilleure santé.

Un principe de solidarité sociale malmené, Des luttes sociales à mener !

Si pour nous l'universalité de l'accès aux soins de santé est un principe de solidarité sociale incontournable, il en va tout autrement pour ceux qui soutiennent que nous n'avons plus les moyens de maintenir un tel système. C'est le cas du gouvernement libéral. Pour répondre au problème de financement des soins de santé, le ministre Bachand annonçait, en mars, deux mesures reposant sur le principe de l'utilisateur payeur, soit une « franchise-santé » (autre expression pour ticket modérateur) et une contribution santé. En septembre dernier, face à la grogne populaire manifestée par divers moyens de pression, le ministre Bachand reculait quant à l'idée d'imposer un ticket modérateur qui aurait été applicable à chaque visite médicale et modulé selon le lieu de consultation. Toutefois, il maintient la contribution santé, qui sera de 50$ cette année, de 100$ l'an prochain et de 200$ en 2012, et ce, quel que soit le revenu. Il s'agit d'une mesure régressive : que vous gagniez 20 000$ ou 200 000$, vous payez le même montant !

Les attaques aux principes fondateurs de notre système de santé fusent de toutes parts et l'accessibilité à un système public et universel est constamment menacée : les propositions du budget Bachand, les compressions budgétaires dans les CSSS, la privatisation des soins de santé et autres mesures du genre sont toutes issues d'une logique néolibérale que nous considérons incompatible avec la vision du *Québec qu'on veut.*
En 1970, les centrales syndicales ont joué un rôle déterminant dans les luttes et les débats qui ont mené à l'adoption de la Loi sur l'assurance maladie. En 2010, 40 ans plus tard, plus que jamais elles ont un rôle crucial de défense du système de santé afin qu'il demeure public, universel et gratuit. Le 30 octobre, Médecins québécois pour le régime public, en collaboration avec la CSN, la FTQ, la CSQ et l'UPA organisent un événement célébrant les 40 ans de l'assurance-maladie. Il faut en effet prendre le temps de célébrer afin de se rappeler que la lutte n'est pas terminée et que nous devrons déployer les énergies militantes nécessaires pour préserver ce à quoi nous croyons.

Nous serons au rendez-vous !

Poursuivre la lutte

Se donner le Québec qu'on veut

Les délégué-es au Conseil confédéral de la CSN, tenu à Montréal les 28, 29 et 30 septembre, ont adopté la seconde phase du plan d'action concernant les finances publiques de la province. *Se donner le Québec qu'on veut*, tel est le thème de la campagne CSN déclenchée à l'automne 2009 avec, comme trame de fond, la sortie de crise et la parution des recommandations prébudgétaires des Gagné, Montmarquette, Fortin et Godbout. La campagne a connu un nouveau souffle lors de la sortie du dernier budget provincial en mars 2010.

Une priorité de la CSN

La lutte n'est pas finie. Le plan du gouvernement québécois pour un retour à l'équilibre budgétaire en 2014 aura des effets dévastateurs dans bien des secteurs d'activité. Il faut continuer à se battre pour protéger le caractère public de nos services, accroître la qualité et la quantité de ceux-ci et soutenir le développement durable du Québec, tout cela au moyen d'une fiscalité équitable et d'investissements orientés vers le bien commun.

La CSN continuera donc à dénoncer les mesures régressives adoptées dans le dernier budget. Devant l'ampleur de l'attaque, elle en fait une priorité pour une deuxième année consécutive. Pour Claudette Carbonneau : «Le recul du gouvernement sur le ticket modérateur montre que la mobilisation est loin d'être vaine. Le gouvernement doit maintenant revenir sur sa décision d'imposer sa taxe santé complètement inéquitable et renoncer à imposer des droits de scolarité qui entraveraient l'accessibilité aux études postsecondaires».

Le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN est lui aussi engagé sur la route de l'action dans le cadre de cette campagne. Surveillez les appels à la mobilisation et à la participation qui seront faits cet automne ●

http://www.csn.qc.ca/web/csn/finances-publiques

À voir

Les oubliés du développement durable

Mode passagère ou transformation réelle de notre société, le développement durable fait désormais partie du quotidien québécois. Si les volets économique et environnemental sont de plus en plus pris en considération, il en va autrement pour le volet social du développement durable. En effet, trop souvent les enjeux sociaux qui y sont reliés sont ignorés, notamment en ce qui a trait aux droits humains et aux droits du travail.

La vidéo *Les oubliés du développement durable*, produite par la Coalition québécoise contre les ateliers de misère, propose l'adoption de politiques d'approvisionnement responsable (PAR) comme moyen de contribuer réellement au développement durable. Les PAR sont un moyen d'assurer le respect non seulement de l'environnement, mais aussi des droits pour des milliers de travailleuses et de travailleurs postés d'un bout à l'autre de la chaîne d'approvisionnement, ici comme ailleurs. La PAR est un appel à la responsabilisation des acheteurs et à l'implication de toutes et tous!

Vous pouvez vous procurer la vidéo, au coût de 5$, en communiquant avec la Coalition québécoise contre les ateliers de misère, au 514 383-2266 ou par courriel : atelier@ciso.qc.ca

http://www.ciso.qc.ca

À Montréal, on a marché!

Le 12 octobre, dans le cadre des activités de la Marche mondiale des femmes 2010, quelque 300 femmes et hommes ont pris la rue pour souligner plus de 100 ans d'histoire du travail des femmes dans le Centre-Sud. Quartier de la résidence permanente de la CSN et du CCMM, les rues du Centre-sud tracent un parcours parsemé des luttes pour l'autonomie économique des femmes.

Animée par Rita et Léa, militantes de la première heure, la marche des femmes a mis l'accent sur l'accès à un travail décent pour toutes, la hausse du salaire minimum à 10,69$ l'heure et l'abolition des catégories « aptes et inaptes » à l'aide sociale. L'aboutissement de ces revendications signifierait l'amélioration du sort d'une très grande partie de la population puisqu'on retrouve, à Montréal, le plus haut taux de personnes à faible revenu de toutes les grandes villes canadiennes.

Sur le parcours, un arrêt devant la CSN. Claudette Carbonneau, fière porteuse des revendications des femmes, s'est adressée aux marcheuses en saluant l'ouverture, à Montréal, de la semaine d'activités de la Marche mondiale des femmes 2010. Elle a ensuite rendu hommage au courage et à l'engagement des femmes et des hommes qui militent pour changer les choses et pour améliorer le sort de toutes les femmes ●

Initiatives locales

Marche mondiale des femmes 2010

Le Syndicat des employé-es de l'hôpital du Sacré-Cœur de Montréal–CSN a pris l'initiative de participer, le 12 octobre, au lancement de la Marche mondiale des femmes 2010 dans le quartier Bordeaux-Cartierville. Organisée en collaboration avec le groupe Concertation-Femme, cette marche est partie de l'hôpital du Sacré-Cœur et s'est terminée au tout nouveau YWCA Bordeaux-Cartierville. Félicitations pour cette participation !

Le Syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep Montmorency a, pour sa part, inauguré une murale sur laquelle seront recueillies les réflexions des usagères et usagers du cégep concernant les revendications de la Marche mondiale des femmes 2010. Du 12 au 17 octobre, toutes et tous étaient invités à contribuer à cette mosaïque. Bravo pour cette initiative !

Au moment d'écrire ces lignes, la ronde de consultations auprès des centaines de syndicats affiliés aux quatre fédérations CSN du secteur public est certainement terminée. Déjà, au début d'octobre, les fédérations concernées constataient qu'elles avaient le mandat de signer leur nouvelle convention collective mettant ainsi fin aux décrets de 2005.

Louis Roy, premier vice-président et responsable du dossier à la CSN commente ainsi la conclusion de cette 13e ronde de négociation avec l'État : « Nous sommes satisfaits d'avoir atteint une bonne partie de nos objectifs. Dans un contexte où les services publics sont attaqués de toutes parts, ici comme ailleurs dans le monde, nous avons réussi, grâce à notre stratégie de négocier en Front commun sur quelques enjeux majeurs pour nos membres, à contrer des reculs normatifs, à retrouver notre droit de négocier, à protéger nos services publics et à améliorer nos conditions de travail. ».

Les conventions collectives prévoient des augmentations salariales de 6% pouvant atteindre 10,5%, en fonction de l'inflation et de la progression de l'économie québécoise. Par ailleurs, les salarié-es obtiennent des améliorations à leur régime de retraite tout en en solidifiant les assises. Ces ententes visent les salarié-es des réseaux publics de la santé et des services sociaux, de l'éducation ainsi que de plusieurs organismes gouvernementaux.

Conditions de travail améliorées

Par ailleurs, les fédérations ont négocié des améliorations notables aux conditions de travail dans leurs secteurs respectifs. Par exemple, dans la santé et les services sociaux, des mesures favorisant l'attraction et la rétention du personnel ainsi que la réduction de la surcharge de travail sont mises en place et les clauses liées à la santé et la sécurité du travail sont améliorées. Diverses mesures visant à endiguer la privatisation et la dégradation des services offerts à la population ont également été négociées. En éducation, les employé-es de soutien ont réussi à faire reculer la précarité d'emploi. De leur côté, les enseignantes et les enseignants de cégep obtiennent la création de 430 nouveaux postes dans le réseau collégial.

La CSN et le CCMM bien déterminés à poursuivre la bataille

Bien que de nouvelles conventions collectives aient été signées, tout est loin d'être réglé quant aux problèmes de pénurie de personnel, à la surcharge et à la réorganisation du travail dans le système de la santé et des services sociaux. Tout n'est pas réglé non plus, dans le réseau de l'éducation où les concepts d'accessibilité et d'universalité sont régulièrement remis en cause. Pour toutes ces raisons, la CSN et le conseil central sont bien déterminés à poursuivre la lutte pour la préservation et l'amélioration des services publics ●

Transport scolaire

Le couteau sous la gorge n'a pas fonctionné !

Dans le secteur du transport scolaire, les règles du jeu de la négociation collective sont biaisées. Le droit à la libre négociation est somme toute annihilé par les « commissions scolaires clientes » qui exigent des conventions collectives dûment signées comme condition au renouvellement des contrats de transport. À défaut de produire lesdites conventions collectives paraphées, en annexe au contrat, le transporteur perd son client et les chauffeurs perdent leur emploi ! Ceci est loin de déplaire aux employeurs puisqu'ils n'ont qu'à produire les lettres de menace des commissions scolaires pour mettre fin aux négociations, voire ne pas négocier du tout. C'est ce qui a bien failli se produire en juin dernier dans deux syndicats de la région de Montréal.

La détermination des membres a finalement eu raison des menaces et de la duplicité des commissions scolaires et des transporteurs. Alors que les conventions collectives n'étaient même pas échues chez le Syndicat des travailleuses et des travailleurs de Transco–CSN, représentant 380 membres, et chez celui des travailleuses et des travailleurs du transport scolaire Gérald Séguin–CSN, représentant 85 membres, les deux employeurs ont exigé un renouvellement immédiat de celles-ci. En effet, deux commissions scolaires, Marguerite-Bourgeoys et Lester B. Pearson, clientes des transporteurs, menaçaient alors d'aller en appel d'offres. Cela risquait de provoquer la perte de plus d'une centaine d'emplois dans les deux compagnies.

Alors que le délai pour les appels d'offres approchait, les syndiqués, réunis en assemblée générale, ont refusé de négocier sous la menace. Tout d'abord, les membres du Syndicat du transport scolaire Gérald Séguin–CSN ont unanimement refusé la proposition initiale de l'employeur. Par la suite, ce dernier fut contraint d'accorder une augmentation salariale de 9,5% pour un contrat de trois ans.

Rien de moins

Les choses ont été plus laborieuses chez Transco. À trois reprises, l'employeur y est allé d'une nouvelle offre. Alors qu'il avait amorcé les négociations en refusant net toute négociation sur les clauses normatives, celui-ci y est allé simultanément avec une offre salariale insultante qui ne couvrait même pas la progression de l'inflation. Sur recommandation de leur comité exécutif, par deux fois, les membres ont refusé l'offre. À la troisième ronde de négociation, soit environ 15 jours plus tard, l'employeur n'a plus eu le choix : une cinquantaine de clauses normatives ont été réglées à l'avantage du syndicat. Quant au salarial, ce n'est rien de moins que le règlement obtenu plus tôt par leurs camarades de chez Transport scolaire Gérald Séguin que les syndiqués ont gagné, soit 9,5% sur trois ans !

Cet épisode des relations de travail dans le secteur du transport scolaire ne doit pas nous faire perdre de vue que de manière générale, les dés sont souvent pipés pour les travailleuses et les travailleurs. L'employeur peut brandir la perte du lien de clientèle avec une commission scolaire pour abaisser les conditions de travail. De leur côté, les commissions scolaires n'ont aucun respect pour les personnes qui assurent la sécurité des enfants lors de leur transport à l'école. Cette sous-traitance est malsaine et est une illustration saisissante d'un partenariat public-privé hérité de la Révolution tranquille.

Voilà pourquoi dans ce secteur, il faut mettre un terme à cette relation contractuelle débridée entre sous-traitants et établissement public, laquelle engendre misère et inégalités. Une intervention de l'État québécois pour imposer des salaires et des conditions de travail équitables pour toutes et tous est nécessaire. Car il faut le savoir, la majorité des chauffeurs d'autobus scolaires du Québec, syndiqués ou pas, vivent sous le seuil de la pauvreté !

Jean-Marie Vézina
Conseiller syndical à la mobilisation

Cimetière du Repos Saint-François d'Assise

L'employeur décrète le lock-out

Récemment, *Unité* faisait part des derniers développements dans la négociation de la première convention collective CSN au Cimetière du Repos Saint-François d'Assise. En ce matin frisquet du 8 octobre, les membres du Syndicat des travailleuses et travailleurs du Repos Saint-François d'Assise–CSN ont appris qu'ils étaient en lock-out.

Sans perdre un instant, les syndiqués se sont rendus devant l'Archevêché de Montréal et y ont dressé une ligne de piquetage. Quelques heures après leur arrivée, Mgr Fortier, bras droit de Mgr Turcotte, est sorti pour interpeller les piqueteurs. Fait rare en de telles circonstances, il a invité les représentants syndicaux à entrer afin d'avoir une discussion, ce que ces derniers ont accepté.

Les syndiqués n'ont qu'un souhait : qu'il y ait reprise des négociations le plus rapidement possible afin de mettre un terme à cette ronde qui dure déjà depuis trop longtemps pour enfin, avoir une convention collective satisfaisante ●

CSSS Jeanne-Mance

Une grogne justifiée

À la réunion du Conseil d'administration, le 29 septembre

Conséquence des mauvais choix faits par le gouvernement du Québec, dont celui de se priver de revenus par des baisses d'impôt, le réseau de la santé et des services sociaux québécois souffre de sous-financement. Selon le gouvernement, les établissements et organisations pourvoyeurs de soins et de services doivent composer avec, entre autres, des enveloppes budgétaires amputées. Le Centre de santé et de services sociaux Jeanne-Mance (CSSS Jeanne-Mance) ne fait pas exception à la règle et vit une situation particulière amplifiée par la crise de l'hébergement dans la région de Montréal. Ainsi, en septembre dernier, la direction du CSSS a annoncé, pour l'exercice financier 2010-2011, un déficit de 7,5 millions de dollars, annonce accompagnée d'un plan de redressement draconien.

Pourquoi ?

Tout d'abord, comment se fait-il que le CSSS se retrouve avec un tel déficit ? Selon les informations recueillies par le STT CSSS Jeanne-Mance, l'argent (7 500 000$) économisé par la fermeture du CHSLD Jacques Viger en 2008, devait être redistribué par l'Agence de la santé et services sociaux de Montréal afin d'égaliser le « budget hébergement » de tous les autres CSSS sur le territoire montréalais. Le CSSS Jeanne-Mance a donc vu son budget diminué d'autant. Le CSSS n'avait, semble-t-il, d'autre choix que de déclarer un déficit et de faire des coupes pour l'éponger. Cette situation illustre très bien la maxime *Déshabiller Pierre pour habiller Paul*, le sous-financement du réseau obligeant les établissements à se financer l'un et l'autre parce qu'il n'y pas d'injection d'argent neuf.

Le Syndicat des travailleuses et travailleurs du CSSS Jeanne Mance–CSN représentant plus de 2 100 membres, comprend très bien ce rouage mais il est outré par les déclarations et les décisions de la direction générale. Outré parce que c'est encore la quantité et la qualité des services à la population qui sont revues à la baisse. Outré parce que pour justifier ces compressions, la direction du CSSS affirme, entre autres, que les abolitions de postes, seront bénéfiques puisqu'elles permettront à l'établissement de devenir plus efficace. En d'autres termes, les problèmes budgétaires de l'établissement reposent sur le manque d'efficacité des employe-és ! Pour Gilbert Binette, président du syndicat, tout ce charabia est inacceptable : « Les problèmes du CSSS relèvent d'abord et avant tout de la mauvaise gestion, pas des employe-és qui fournissent du travail au-delà de ce qui est raisonnable pour du monde déjà à bout de souffle ».

Les coupes

Gilbert Binette, président du STT CSSS Jeanne-Mance

Gilbert Binette n'est pas impressionné par l'analyse administrative faite pour la répartition des coupes: 3 millions dans le volet CLSC, 3 millions dans le volet hébergement et 1,5 millions répartis dans les services alimentaires, techniques, administratifs et le soutien clinique. Concrètement, cela signifie que, par exemple, plus de 11 postes de jour de préposés aux bénéficiaires seront coupés au CHSLD Jean-De la Lande et qu'il y aura réduction du nombre et de la fréquence des visites et des accompagnements dans les services à domiciles. Autre exemple, le CLSC des Faubourgs offre, sept jours sur sept, une activité « midi » aux personnes âgées du quartier. Celles-ci peuvent aller prendre leur repas dans une salle spécialement aménagée où elles brisent l'isolement et reçoivent une meilleure alimentation, le tout encadré par des professionnels. Le réconfort, l'entraide et la socialisation n'étant pas considérés comme des « services requis », cette activité sera supprimée les fins de semaine. Du côté « famille, enfance, jeunesse », il y aura diminution des services de dépistage, de prévention et de promotion de la santé. Ces compressions remettent en question le fondement même de l'approche préventive et du travail de proximité centré sur les besoins de la population. Le syndicat estime qu'une analyse plus raffinée de la situation permettrait de trouver des solutions plus adéquates et moins dévastatrices. Comme l'affirme le président : « Le syndicat a toujours souhaité la collaboration de la direction avec les équipes de travail pour une réelle réorganisation du travail, mais l'employeur a constamment négligé cet aspect. Aujourd'hui, cette négligence coûte cher et fait mal au CSSS et à la population ». De plus, comment passer sous silence les millions dépensés par le recours aux agences privées de personnel et le fait que les cadres reçoivent des primes au rendement malgré le fiasco budgétaire auquel ils ont contribué ?

La bataille

Le STT CSSS Jeanne-Mance ne baisse pas les bras pour autant et s'est engagé dans une bataille pour le maintien intégral des services à la population et contre les compressions budgétaires. Une tournée d'information et de mobilisation sur les sites de travail a rapidement été enclenchée, la première grande sortie publique a eu lieu lors de la tenue de la réunion du conseil d'administration de l'établissement, le 29 septembre dernier. Le 20 octobre, une assemblée citoyenne est organisée dans le quartier Centre-sud afin de saisir la population des impacts de ces compressions sur les services directs à la communauté. « C'est un dossier trop important, tous les CSSS sont susceptibles d'être touchés. Malheureusement, toutes ces données financières sont exportables ! Mais en vigueur ou pas, ce n'est pas un plan de redressement qui va nous arrêter ! », de conclure Gilbert Binette ●

Journal de Montréal

Rejet massif de l'offre patronale

Réunis en assemblée générale spéciale, le 12 octobre, les membres du Syndicat des travailleurs de l'information du Journal de Montréal–CSN (STIJM) ont rejeté, à 89,3%, la proposition déposée par Quebecor. Ce rejet massif des offres patronales envoi un message clair à Pierre Karl Péladeau et indique que la lutte va se poursuivre.

Des offres inacceptables

Tout d'abord, la nouvelle proposition de l'employeur était moins avantageuse que celle qu'il avait faite peu de temps avant le déclenchement du lock-out le 24 janvier 2009. Cette fois-ci, la partie patronale ne voulait conserver que 52 postes sur 253, mettre à pied la majorité des téléphonistes-vendeuses aux Petites Annonces, des graphistes et des commis à la comptabilité. De plus, l'employeur exigeait la fermeture du *RueFrontenac.com*, et ce, avant le versement des primes de départ. Finalement, Quebecor voulait imposer aux employés de la rédaction mis à pied l'interdiction de travailler pour les concurrents soit *La Presse* et *Cyberpresse*. Ces derniers éléments de la proposition ont carrément fait sauter la marmite.

Le plus long conflit

Jamais un conflit de travail n'a été aussi long dans l'industrie des médias au Canada. Le lock-out au *Journal de Montréal*, qui dure depuis plus de 21 mois, n'aura donc pas connu son dénouement le 12 octobre dernier. Mais les membres du STIJM souhaitent encore et toujours un règlement satisfaisant pour toutes et tous les travailleuses et les travailleurs du Journal. En ce sens, le comité de négociation a longuement été applaudi à la suite du dévoilement du résultat du vote et pourra continuer son travail avec toute la confiance qui lui revient !

http://www.ruefrontenac.com

Modernisation de la loi anti-briseurs de grève

Motion unanime à l'Assemblée nationale

Dans son éditorial du mois d'octobre, Dominique Daigneault, secrétaire générale, relatait la position du CCMM–CSN concernant la modernisation de la loi anti-briseurs de grève. Elle précisait que cette modernisation est rendue nécessaire, entre autres, en raison des nouvelles technologies qui permettent le travail à distance qui vient brouiller la notion du travail fait dans un établissement, défini comme étant le lieu physique de l'entreprise.

Les lock-outés du *Journal de Montréal*, cruellement touchés par le manque de mordant de l'actuelle loi anti-briseurs de grève, ont profité de la reprise des travaux à l'Assemblée nationale, le 21 septembre, pour déposer une pétition comprenant plus de 23 000 noms et qui demande, entre autres, des modifications législatives. Claudette Carbonneau, présidente de la CSN, Raynald Leblanc, président du Syndicat des travailleurs de l'information du Journal de Montréal–CSN, Chantale Larouche, présidente de la FNC et Gaétan Châteauneuf, président du conseil central ont fait une série de rencontres avec des élus de l'Assemblée nationale à ce sujet.

À l'initiative d'Amir Khadir, député de Québec solidaire, une motion a été soumise et adoptée à l'unanimité à l'Assemblée nationale. Cette motion se lit comme suit : « dans la perspective d'avoir un *Code du travail* qui reflète les nouvelles réalités du monde du travail, que l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec d'étudier la possibilité de moderniser le *Code du travail*, particulièrement en ce qui concerne les dispositions anti-briseurs de grève, afin notamment de tenir compte de l'impact des nouvelles technologies ».

Bien que la partie soit loin d'être gagnée, un pas en avant vient d'être franchi dans le bon sens ●

Environnement et droits humains

Coca-Cola encore en eau trouble

Il faut 9 litres d'eau potable pour faire 1 litre de Coke ! Les habitants du village de Plachimada, dans la région du Kerala au sud de l'Inde, ont vite compris, lors de l'implantation d'une usine d'embouteillage de Coca-Cola en 1993, qu'à ce rythme-là leurs réserves d'eau seraient rapidement épuisées. Bien que dans une certaine mesure, le panchayat (conseil de village) avait autorisé Coca-Cola à puiser de l'eau avec des pompes motorisées, la multinationale s'est mise à pomper, en toute illégalité, 500 000 litres d'eau pure par jour dans plus de six puits équipés de mégas pompes électriques. Résultat : moins d'un an plus tard, le niveau des nappes phréatiques est passé de 45 à 150 mètres de profondeur !

Les femmes : moteur de la lutte

Dans une région où les habitants doivent porter sur leur tête de lourdes charges d'eau potable pendant des kilomètres, comment peut-on concevoir que des camions remplis de milliers de litres de boissons gazeuses sortent de l'usine de Coke ? Les femmes adivasies (peuple autochtone de l'Inde) ne pouvaient accepter cette énormité. Elles ont donc été à l'origine d'un mouvement de protestation contre l'assèchement des nappes. Pendant des mois, elles ont organisé des activités pour informer la population et pour dénoncer le vol de l'eau à la collectivité, les conséquences du rejet des eaux souillées et les impacts de l'enfouissement de déchets toxiques par le géant américain. La région du Kerala est aussi appelée « grenier à riz ». L'assèchement de centaines de puits servant à l'arrosage agricole, dû au pompage frénétique de Coca-Cola, a entraîné une forte baisse des rendements, compromettant gravement les récoltes. Et, comble de l'ironie, Coca-Cola redistribuait ses déchets toxiques aux villageois sous forme d'engrais ! Les paysans, cruellement touchés, ont eux aussi rejoint le mouvement de protestation.

La pression exercée sur le *panchayat* a forcé celui-ci à demander des explications à la compagnie, ce qu'elle a bien entendu refusé de faire. En 2003, l'eau potable a été déclarée impropre à la consommation par les autorités sanitaires. Les femmes adivasies sont de nouveau montées aux barricades en organisant, entre autres, un *dharna* (une occupation) devant les grilles de la compagnie, ce qui a déclenché une immense vague d'appuis. De fil en aiguille et de combat en combat, les alliances, de plus en plus puissantes, ont fini par mobiliser l'ensemble de la communauté incluant le *panchayat*. De plus, une grande sécheresse a aggravé la crise de l'eau. Après des années de valse-hésitation, le chef du gouvernement du Kerala, céda à la pression et ordonna enfin, le 17 février 2004, la fermeture de l'usine Coca-Cola.

Rapport d'enquête

En mars dernier, un comité gouvernemental d'enquête sur les agissements de Coca-Cola a publié son rapport qui conclut que la compagnie doit payer pour les torts immenses qu'elle a causé à l'environnement, aux habitants de la région et à leurs moyens de subsistance. Sans surprise, Coke a démenti les conclusions de l'enquête. À la suite de la parution du rapport, le gouvernement du Kerala a annoncé la création d'un tribunal spécial pour évaluer les demandes de compensations des populations lésées. Les autorités indiennes réclament 2,16 milliards de roupies (50 millions de dollars).

Le parcours humanitaire peu reluisant de Coca-Cola en Colombie a, en 2009, été dévoilé dans le documentaire choc *L'affaire Coca-Cola*. La compagnie est accusée d'avoir participé à l'enlèvement, à la torture et à l'assassinat de centaines de dirigeants syndicaux. Voilà maintenant que son non moins étincelant parcours environnemental fait surface. L'emblème du capitalisme américain semble déterminé à nier tous les droits avec comme seul objectif : mettre le monde en bouteille !

Qui arrêtera Coca-Cola ?

Capsule Environnement

Légumes du Québec variés, même en hiver !

Équiterre, organisme toujours soucieux d'encourager le réseau agricole québécois tout en protégeant l'environnement, vous donne accès, par son réseau de *fermiers de famille*, à des paniers d'hiver. Vous pouvez soutenir votre fermier et manger des aliments locaux toute l'année, car au Québec, nos légumes sont frais et variés même l'hiver.

Dans une chambre froide, le fermier préserve ce qu'on appelle les légumes de conservation, tels les pommes de terre, les panais, les carottes, les courges et l'ail, légumes qui représentent une bonne partie de sa culture d'été ou d'automne. De plus, grâce à différentes structures comme les serres, il cultive des germinations et des légumes qui résistent bien à des températures fraîches, par exemple, les pousses de radis, de moutarde ou de tournesol qui agrémentent très bien les salades. Certains cultivent même des épinards. Il existe donc toute une variété de légumes québécois disponibles même en hiver ! Vous pouvez d'ailleurs consulter le *calendrier de disponibilité des fruits et légumes* sur le site du ministère de l'Agriculture (MAPAQ).

Vous désirez vous joindre aux 30 000 Québécois qui reçoivent chaque semaine directement de leur *fermier de famille* un panier de légumes ou de viande respectueux de l'environnement ? Rien de plus simple : vous pouvez vous inscrire dès maintenant en consultant le site Internet d'Équiterre.

Bon appétit !

Patrice Benoit
Comité environnement et développement durable

http://www.mapaq.gouv.qc.ca

http://www.equiterre.org

Bienvenue au CCMM - CSN

Syndicat des travailleuses et travailleurs Comfort Inn Dorval–CSN, section maintenance, affilié à la Fédération du commerce,

Syndicat des travailleuses et des travailleurs de Bitumar–CSN, section laboratoire, affilié à la Fédération de la métallurgie,

Syndicat du personnel enseignant de QAA–CSN/QAA teaching staff Union–CSN, personnel enseignant et personnel de soutien, affilié à la FNEEQ,

Syndicat des travailleuses(eurs) des Centres de la petite enfance de la Montréal et Laval–CSN, section CPE Saint-Marc, affilié à la FSSS,

Syndicat des travailleuses et travailleurs de Radio Centre-ville Saint-Louis-CSN, affilié à FNC,

Syndicat des travailleuses et travailleurs de l'Hôtel du Fort-CSN, section préposés aux déjeûners, affilié à la Fédération du commerce.

Le conseil central souhaite la bienvenue à toutes et tous ces nouveaux membres !

Oser des
solutions durables
Insuffler au Québec un vent déterminant
afin qu'il s'engage dans un virage vert et durable.
Oser la CSN.
CSN